

INSCRIPTION CANTINE – OCTOBRE 2017

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Nom de l'enfant :Prénom.....Classe.....

L'inscription à la cantine se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Les enfants n'ayant pas de fiche d'inscription au plus tard le 25 de chaque mois n'auront pas accès à la cantine du tout le mois.

Attention, si le 25 du mois tombe un week-end ou un jour férié, apporter la fiche en mairie le dernier jour ouvré avant le 25.

Les repas inscrits sur votre fiche ne sont pas remboursables sauf en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Les repas supplémentaires (non-inscrits sur votre fiche et après accord du Maire) ou remis après le 25 du mois seront majorés de 20 % soit un repas à 3.24€ au lieu de 2,70 €.

Date limite d'inscription : **Lundi 25 septembre 2017**. Conformément au règlement intérieur, toute inscription à la cantine après cette date entrainera une majoration de 20 %.

Veuillez cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine et faire le total des repas.

OCTOBRE 2017	Repas à 2,70 €	Majoration 20% soit 0,54 € en plus
Lundi 02		
Mardi 03		
Jeudi 05		
Vendredi 06		
Lundi 09		
Mardi 10		
Jeudi 12		
Vendredi 13		
Lundi 16		
Mardi 17		
Jeudi 19		
Vendredi 20		
TOTAL des repas		

.....repas X 2,70 €

Soit un total de : _____ €

Date :

Signature des parents :

Date :

Cachet de l'administration

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réglé le	
Chèque N°	
Espèces	
Observations	